

REVENDICATIONS DU 21 JUIN 2012

CDC

1. L'entretien et le nettoyage de la cuve, des conduits d'aspiration des brosseuses, aux coupe-tubes n'est plus fait depuis longtemps. Nous demandons la mise en place d'un cahier d'entretien suivi par une entreprise extérieure spécialisée.

REPONSE DIRECTION :

Ce nettoyage est prévu entre juillet/août.

INJECTION

2. Est-il vrai que la Direction veut arrêter la petite équipe du week-end ?

REPONSE DIRECTION :

Aucun arrêt n'est prévu sur l'équipe du week-end.

MONTAGE

3. Le personnel de l'expédition demande comment se fera le remplacement pour les congés suite à la réduction du personnel dans ce service ?

REPONSE DIRECTION :

Selon la direction, il n'y aura pas de problème.

GENERALITES

4. Les pommeaux de douche dans les vestiaires femmes (couloir DRH) sont délabrés. Nous demandons leurs remplacements.

REPONSE DIRECTION :

Cela sera vu par les STG qui feront le nécessaire pour régler le problème.

5. Pourquoi certains managers ont-ils fait une formation sur la législation du travail ? Combien de personnes ont-elles suivi cette formation ? Pourquoi maintenant ? Quel est le coût total de cette formation ?

REPONSE DIRECTION :

C'est à la demande des managers que cette formation est faite (50 personnes), son coût est inférieur à 2000 Euro.

6. Pourquoi la Direction s'obstine-t-elle à ne pas vouloir trouver un accord concernant le jour de solidarité pour les salariés du week-end ?

REPONSE DIRECTION :

Sans commentaire.

7. La CFTC refuse la mise en place de la charte informatique et demande son retrait pur et simple !

REPONSE DIRECTION :

La direction ne nous à pas répondu sur ce sujet.

8. La CFTC demande la révision du règlement intérieur, et la planification d'une nouvelle réunion.

REPONSE DIRECTION :

Ce point sera vu lors de la réunion CE de juin 2012.

9. Où en est la Direction sur la régularisation de la prime de rendement des intérimaires (courrier CFTC du 05/06/2012) ?

REPONSE DIRECTION :

La prime de rendement est incluse dans le taux horaire.

10. Pourquoi la Direction a-t-elle mise en place une attestation de déplacement sans consultation du CE ?

REPONSE DIRECTION :

Ce point a été vu en réunion CHSCT.